

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0651^e** séance
tenue le **6 novembre 2023**, à 15 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Carl-Ardy Dubois, Sylvie Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, France Houle, Michel Janosz ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier ; la directrice par intérim de l'École d'optométrie : Julie-Andrée Marinier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Baptiste ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Jean Barbeau, Francis Beaudry, Chantal Bémour, Jean-François Bissonnette, Isabelle Brault, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, André Dallaire, Jean-Jacques De Bruycker, Juliette De Maeyer, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Thomas Druetz, Marc-André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Gilles Gauthier, Jonathan Goldman, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Dyala Hamzah, Bechara Helal, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Rodney Knight, Henry Thomas Kramer, Diane Lamarre, Roger Lippé, Anne Marchand, Amélie Maugère, Stéphane Molotchnikoff, Christian Nadeau, Josette Noël, Martin Papillon, Danielle Pinard, Sylvain Quessy, Samir Saul, Gilles Soulez, Eugene Syriani, Mario Talajic, Jacques Thibodeau, Olivier Vallerand, Elvire Vaucher, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon, Han-Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins, Françoise Guay, Saleha Hedaraly, Najib Lairini, David Lewis, Lise Marien, Liliette Michel, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani, Alain Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Méganne Joyal, Louis Malenfant-Poulin, Alecsandre Sauvé-Lacoursière, Radia Sentissi ; une membre indépendante : Nicole Trudeau ; les représentantes du personnel : France Lebel, Lynne Thuot ; les représentants et les représentantes des cadres et professionnels : Isabelle Daoust, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Virginie Allard-Cameus, Geneviève Bouchard, Godefroy Desrosier-Lauzon, Sophie Langlois, Victoria Meikle, Justin Salamagne, Catherine Villemer.

ABSENCES : le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Delphine Bosson-Rieurtort, Sylveline Bourion, Pierrette Gaudreau, Solange Lefebvre, Ian Thomas MacDonald, Julien Riel-Salvatore, Daniel Thirion ; un représentant : Philippe Lévesque-Groleau ; une représentante de la communauté étudiante : Audréanne Matte-Landry ; un représentant du personnel : Yannick Tremblay.

PERSONNES EXCUSÉES : la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Alexandre Beaupré-Lavallée, Ingrid Hall, Audrey Laplante, Julie Lavoie, Jean Leclair, Alexandre Prat, Audrey Smargiassi ; une représentante du personnel : Chantal Simoneau.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Professeurs.es de carrière ou professeurs.es sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de musique

M. Henry Thomas Kramer, professeur adjoint à la Faculté de musique.

Faculté des sciences de l'éducation

M. Marc André Éthier, professeur titulaire au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation.

Faculté de l'aménagement

M. Bechara Helal, professeur agrégé à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement.

M. Olivier Vallerand, professeur adjoint à l'École de design de la Faculté de l'aménagement.

Faculté de médecine vétérinaire

M. André Dallaire, clinicien enseignant au Centre de diagnostic vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Fins de mandat

Professeurs.es de carrière ou professeurs.es sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de musique

Mme Monique Pagé, professeure agrégée à la Faculté de musique. (Démission)

Faculté de médecine vétérinaire

M. Yvan Dumais, clinicien enseignant à la Faculté de médecine vétérinaire. (Retraite)

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

Mme Micheline Fluet Desmeules, technicienne de laboratoire retraitée au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, décédée le 8 septembre 2023.

M. Julien Lord, professeur honoraire à la Faculté de médecine, décédé le 1^{er} octobre 2023.

M. Jean-Pierre Raynauld, professeur agrégé au Département de physiologie, aujourd'hui Département de pharmacologie et physiologie (depuis la fusion) de la Faculté de médecine, décédé le 19 octobre 2023.

Faculté des arts et des sciences

M. Hubert Reeves, professeur honoraire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 13 octobre 2023.

Faculté de l'aménagement

M. Serge Carreau, ancien directeur et professeur retraité à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, décédé le 13 octobre 2023.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

La présidente des délibérations communique des informations sur le problème technique touchant les tours de parole survenus lors de la séance du 11 septembre dernier. En lien avec la séance du 2 octobre dernier, elle donne des précisions sur la majorité requise pour modifier l'ordre du jour de l'Assemblée, citant l'article 12 du règlement de régie interne qui a préséance sur le Guide de procédure des assemblées délibérantes. Ainsi, une proposition de modification de l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée présentée séance tenante exige un vote affirmatif des deux tiers des membres présents.

AU-0651-1 **ORDRE DU JOUR**
2023-A0021-0651^e-792

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2023-A0021-0651^e-792.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0649^e séance tenue le 2 octobre 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection d'une membre au Comité de nomination
8. Élection d'une professeure ou d'un professeur à la Commission des études
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 9.1. Comité de l'ordre du jour : nomination d'une ou d'un membre de l'Assemblée universitaire
 - 9.2. Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires : nomination de deux étudiants.es membres de l'Assemblée universitaire, dont 1 de la FAÉCUM et 1 de l'AGEEFEP
 - 9.3. Comité de consultation sur le renouvellement du mandat du recteur : recommandation de l'Assemblée au Conseil relative à la nomination de deux membres

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance : Le 4 décembre 2023, à 14 heures
11. Clôture de la séance

AU-0651-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0649^e SÉANCE
TENUE LE 2 OCTOBRE 2023**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0649^e séance tenue le 2 octobre 2023, tel que présenté.

AU-0651-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

En suivi de la question de Mme Lebel au sujet de la reprise des cours d'activités physiques en personne au campus de Saint-Hyacinthe, M. Courchesne dit avoir eu confirmation du doyen de Faculté de médecine vétérinaire que des activités physiques organisées localement étaient encore offertes à Saint-Hyacinthe. Cependant, les activités organisées par le CEPSUM et offertes aux membres du personnel à Saint-Hyacinthe n'ont pas repris ; des discussions sont en cours entre le CEPSUM et la direction de l'Université à ce sujet.

En suivi de la question de Mme Hedaraly au sujet du coût annuel du bail au campus de Brossard, M. Filteau rappelle qu'il a été décidé de déménager le campus de Longueuil à Brossard pour des raisons fonctionnelles et stratégiques. L'Université dispose de près du double de l'espace qu'elle avait à Longueuil et dispose d'un droit exclusif pour la formation en enseignement postsecondaire sur le site du projet SOLAR. Le coût du bail à Brossard est de 1 580 000 \$ par année ; à Longueuil, il était de 625 000 \$ par année.

Mme De Maeyer demande un suivi à sa question relative aux conditions de travail difficiles au pavillon Marie-Victorin en raison des travaux du REM. Elle indique que la situation se maintient et que des consultations menées par les associations étudiantes ont confirmé que ces travaux ont un impact sur l'expérience d'apprentissage des étudiants. Des informations ont été reçues ce matin annonçant que des travaux bruyants se poursuivront au mois de novembre. Elle demande une mise à jour à ce sujet.

M. Filteau informe qu'à la suite de la dernière séance de l'Assemblée, le Direction des immeubles (DI) a communiqué avec le consortium NouvLR pour se plaindre de la situation et demander des accommodements. Il est prévu de réaliser des travaux d'excavation en deux temps, en octobre et en novembre. Une coordination a été établie pour s'assurer que les travaux bruyants ne soient pas effectués pendant des périodes d'examen et pour qu'il y ait le moins d'interférences possible. Par ailleurs, le bureau du registraire a consulté la Faculté des sciences de l'éducation et la FAS sur la possibilité de déplacer des cours.

Mme Lefrançois ajoute que le maximum est fait pour déplacer les cours lorsque l'on est informé que les locaux sont presque inutilisables en raison du bruit notamment. Il faut communiquer avec le Bureau du registraire à cet effet. En suivi à une question au sujet du coût de la licence du module du logiciel qui permet de faire les horaires dans le projet CHAL, comme il avait été mentionné lors de la séance du 30 janvier 2023, le coût annuel est de 19 332 \$ taxes incluses. Concernant un courriel envoyé aux enseignants de l'UdeM par un professeur au sujet

de l'utilisation et des connaissances que les enseignants ont sur l'IA générative, M. Poilievre a fait ce message à titre de professeur-chercheur et a utilisé la plateforme Lime Survey offerte par le BAPI, qui est mise à la disposition de la communauté universitaire pour faire des sondages. Le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études a été informé de cette démarche de recherche et la soutient, attendant les résultats pour en faire part à la communauté.

AU-0651-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0651-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0651-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le recteur commence son rapport en informant l'Assemblée universitaire qu'il a manifesté au Conseil de l'Université son intention de poursuivre son travail et voir son mandat renouvelé pour une période de cinq ans. Un processus de consultation va s'amorcer sous peu, notamment avec la désignation par l'Assemblée, au point 9 de l'ordre du jour, de deux personnes au Comité de consultation prévu par les statuts de l'Université.

Il revient ensuite sur la controverse dans les médias sur les droits de scolarité imposés aux étudiants internationaux et aux étudiants canadiens non résidents du Québec. Il évoque les réactions très inquiètes des universités anglophones du Québec et les nombreuses réactions dans la communauté (articles dans les médias, prises de position des élus des différents partis). Les chefs des universités à charte francophones du Québec, dont l'UdeM, ont publié une lettre d'opinion commune dans *La Presse*, le 25 octobre. Le recteur en a publié une autre dans un média anglophone la semaine dernière. Il expose brièvement la position qui a été adoptée à l'égard de la mesure qui concerne les étudiants internationaux et celle qui concerne les étudiants canadiens hors Québec. La mesure qui concerne les étudiants internationaux fait en sorte que le gouvernement va imposer un plancher de droits de scolarité de 20 000 \$, sauf pour les étudiants français et belges francophones ainsi que pour les étudiants qui bénéficient d'exemption de droits de scolarité ; pour ces étudiants cela représente peu de changements. Le gouvernement compte remettre en place des mécanismes de péréquation qui consistent à récupérer une partie de ces frais de scolarité pour les redistribuer entre les établissements, selon des paramètres qui restent à définir. Le coût de cette mesure pour l'UdeM est évalué à environ 5 M\$. La position qu'il a adoptée avec ses collègues des universités à charte est que cette mesure est légitime si elle est juste et raisonnable et ne met pas en péril l'existence même d'une université. Pour ce qui est de la mesure qui concerne les droits de scolarité imposés aux étudiants canadiens non résidents du Québec, on anticipe des effets dissuasifs très significatifs puisque cela fera en sorte que les droits de scolarité seront le double de ce qui leur est imposé actuellement et parfois plus du double que ce qu'ils paieraient dans leur province de résidence.

Les universités anglophones font l'hypothèse que cette mesure aura pour effet de dissuader les étudiants hors Québec de venir étudier à Montréal. Une telle mesure mettrait certaines universités dans une situation précaire, par exemple l'Université Bishop. À cet égard, les chefs des universités francophones à charte ont affirmé que toute mesure qui aurait pour effet de menacer l'existence d'une université au Québec devrait être réévaluée. Ils ont également exprimé leur grande inquiétude quant à la façon dont ces mesures ont été annoncées, notamment en les reliant à des enjeux identitaires et de protection de la langue française, ce que l'on considère comme injustifié. Enfin, selon les estimations reçues, il s'agirait d'une enveloppe d'environ 100 M\$ qui serait distribués entre 15 universités, ce qui est loin de ce que les universités ont besoin pour combler le fossé entre le financement des universités francophones au Québec et le financement des universités ayant des missions comparables à l'extérieur du Québec, évalué à environ 1,4 milliard sur une base annuelle ; d'autant plus qu'il ne s'agit pas de financement additionnel ajouté à l'enveloppe attribuée au réseau des universités québécoises.

Le recteur poursuit en mentionnant sa participation, le 29 octobre dernier, aux Portes ouvertes qui se tenaient au pavillon Jean-Brillant et au pavillon Jean-Coutu, qui ont accueilli plus de 7000 visiteurs. Il remercie les nombreux membres du personnel qui ont contribué à cet événement.

Il mentionne ensuite la mise en place de la nouvelle plateforme pour les demandes d'admission dans le cadre du Programme institutionnel de modernisation de l'admission (PIMA). Le nouveau formulaire de demande d'admission est très bien reçu par les utilisateurs et utilisatrices selon les résultats du sondage de satisfaction réalisé. Plus de 17 000 demandes d'admission ont été faites à ce jour, y compris des demandes d'admission pour le programme de médecine vétérinaire à Rimouski, dont une première cohorte de 24 étudiants amorcera le cursus du doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire à Rimouski en 2024.

La Faculté de l'éducation permanente, la Faculté de médecine et la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal viennent de lancer la formation *Place aux réalités autochtones : pour des pratiques pertinentes et sécuritaires en santé publique, santé et services sociaux et santé animale* élaborée en collaboration avec des Autochtones. L'objectif est d'aider les professionnels de la santé et des services sociaux à mettre en place des pratiques adaptées aux personnes autochtones.

Selon le classement disciplinaire du « Times Higher Education », l'UdeM se maintient parmi les 100 meilleurs établissements du monde dans 5 champs d'études : informatique (43^e place), gestion et économie (72^e), droit (88^e), éducation (96^e) et sciences cliniques et de la santé (90^e).

La piscine du CEPSUM est rouverte depuis le 30 octobre dernier, après plusieurs mois de travaux.

Le recteur termine son rapport en mentionnant des membres de la communauté universitaire qui ont reçu des subventions, des distinctions et des prix. La liste complète sera annexée au procès-verbal de l'Assemblée.

AU-0651-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Hamzah présente des informations en rapport avec la mise en danger des libertés universitaires au Canada en lien avec ce qui se passe en Palestine et Israël actuellement. Elle juge que la situation est alarmante, notamment au Canada anglophone, faisant état d'événements touchant des membres du personnel enseignant et des étudiants survenus dans plusieurs universités. Ainsi, à l'Université d'Ottawa, une personne de la direction a été dénoncée par des professeurs pour avoir envoyé un courriel pour les mettre en garde contre une manifestation entreprise par des étudiants en soutien aux Palestiniens. À l'Université McGill, l'association étudiante en solidarité pour les droits humains palestiniens (SPHR) a été menacée d'une suspension. Une trentaine de professeurs et collègues qui ont publié une lettre de soutien à cette association ont été sommés par la direction de s'expliquer. Les universités de Toronto, Queens et UBC sont l'objet d'une action collective pour antisémitisme, intentée par un cabinet d'avocats, un procès intenté au nom d'anciens et d'actuels étudiants de l'Université. La ministre des Collèges et Universités de l'Ontario s'en prend nommément à certains universitaires pour avoir soutenu ou signé des pétitions en soutien aux Palestiniens. Elle signale qu'à l'UdeM trois étudiants, à sa connaissance, ont été attaqués : un a été l'objet de courriels diffusés à plusieurs destinataires, dont le recteur, exprimant des menaces à l'endroit de cet étudiant doctorant chargé de cours au motif qu'il soutiendrait la violence sur le campus de l'UdeM. Les deux autres étudiants ont reçu des menaces de mort. Elle annonce qu'elle aura des questions à ce sujet pour le recteur à la période de questions.

La présidente des délibérations souligne que les informations devraient être neutres, mais comprend que dans les circonstances cela peut être difficile.

M. Bouchard annonce que, le 20 novembre, la Maison des affaires publiques et internationales tiendra une activité sur la réforme du mode de scrutin, à laquelle tous sont invités. Les informations sont disponibles sur le site de la Maison des affaires publiques et internationales. Il annonce ensuite que l'on célèbre cette année les 25 ans de la plateforme ÉRUDIT, née à l'UdeM en collaboration avec l'Université Laval et l'UQAM. Un symposium québécois des revues savantes se tiendra le 20 novembre. Les informations sont disponibles sur le site d'ÉRUDIT.

M. Courchesne informe du lancement de la campagne annuelle Centraide qui se tient du 6 au 24 novembre, dont l'objectif est de 250 000 \$. Il invite à y contribuer généreusement. Une campagne de visibilité sera lancée prochainement.

Mme Bémeur informe que le 29 novembre se tiendra à Québec un forum national sur le bien manger à l'école. Les informations sont disponibles sur le site Web.

En lien avec le commentaire du recteur dans son rapport au sujet de l'augmentation projetée des frais de scolarité, M. Lairini demande si l'Université compte faire une évaluation de l'impact de cette augmentation des frais de scolarité sur les demandes d'inscription des étudiants hors Belgique et hors France.

Le recteur indique qu'un tel suivi est fait toutes les années. Il y a une veille pour ce qui est des étudiants internationaux et de leur intention de venir chez nous. Son inquiétude est que puisqu'il s'agit de mesures compliquées avec des permutations différentes, les étudiants en général ne se sentent pas bien accueillis au Québec ou perçoivent que Montréal n'est plus une ville d'accueil cosmopolite pour les étudiants internationaux, et que l'on ait une baisse d'inscriptions. Il assure que des efforts significatifs sont faits dans les facultés concernées pour assurer la conversion des demandes d'admission en inscriptions.

Au sujet des droits de scolarité des universités anglophones, M. Lewis qui évoque sa participation à une réunion à l'Université Concordia la semaine dernière est d'avis que les universités anglophones subiront un impact important, ajoutant que dans ce contexte les chargés de cours notamment risquent de perdre leur emploi. Il demande au recteur quelles actions la direction entend prendre et aussi ce que la communauté universitaire peut faire à cet égard.

Le recteur indique qu'il y a des interactions fréquentes avec les acteurs du MES, en particulier avec la ministre, à qui il a parlé à plusieurs reprises depuis l'annonce de ces mesures. Il est d'avis que l'UdeM a la responsabilité de faire valoir dans ce cadre la position qui lui semble la plus rationnelle et celle qui est la plus conforme avec les valeurs que l'on a affirmées dans la planification stratégique, c'est ce qu'il fait valoir à la ministre. Selon ces informations, les recteurs des universités anglophones du Québec, qui sont consultés par le MES, ne sont pas prêts à accepter la grande orientation du gouvernement qui est de cesser de financer les étudiants canadiens non résidents au Québec. Non seulement il y a un risque que ces étudiants choisissent de ne plus venir au Québec, notamment les étudiants du 1^{er} cycle et de maîtrises professionnelles, mais il y a aussi des conséquences pour nos étudiants qui voudraient faire des études supérieures dans une province canadienne, qui se verraient peut-être éventuellement refuser des tarifs conformes à ce qui est facturé aux autres étudiants dans ces provinces, dans une forme de réponse malheureuse à ce que le gouvernement du Québec a évoqué. Tous les membres de la communauté universitaire peuvent faire valoir cette opinion. Les chefs des universités à charte, notamment, prennent leur responsabilité à cet égard.

M. Fallu dit avoir apprécié l'allocution du recteur, en particulier les propos sur la culture de la recherche au premier cycle. Dirigeant les travaux d'étudiants d'un programme *honor* de premier cycle, il confirme que c'est tout à fait pertinent et formateur. Par ailleurs, il se dit préoccupé par les propos exprimés par le recteur dans son allocution ainsi qu'en réponse à la première question de Mme De Maeyer au sujet du dépassement de soi. L'idée de se dépasser impliquant de faire fi de ses limites, il estime que cette notion de dépassement est un terreau fertile pour le burnout et la surconsommation de substances psychoactives ; pour cette raison, les appels dans son domaine se font de plus en plus entendre pour un changement de

cette culture de performance à tout prix. De même, on tend à démontrer que le fait de prendre plus de temps pour faire de la recherche favorise une meilleure recherche. Il demande si l'Université ne devrait pas être un leader dans ce changement nécessaire de cette culture de performance.

Le recteur est d'avis que l'ambition pour une université comme l'UdeM, collectivement et individuellement, est de contribuer à son environnement dans la mesure de ses capacités, et que ses chercheurs et chercheuses soient des acteurs de premier plan dans la construction du discours et du dialogue de leur discipline. Si les vocables comme *dépassement de soi* et *excellence* sont perçus comme dépassés, on peut employer d'autres vocables. Pour sa part, il ne veut pas renoncer à ce que les chercheurs soient des acteurs de premier plan dans leur discipline. Il est ouvert à parler différemment de ces aspirations. Il ne souhaite pas que ses propos amènent les gens à se placer dans une posture qui sont des sources de problèmes de santé mentale. Il voudrait que les communautés au sein des facultés et des unités contribuent à des environnements porteurs, par l'appui, la collaboration, le mentorat. L'objectif de faire de l'Université une université d'influence n'est pas un objectif de performance, c'est un objectif moral, fondamental pour une grande université comme l'UdeM que de contribuer à la hauteur de ses moyens à la résolution des grands enjeux contemporains.

La présidente des délibérations fait remarquer que le temps consacré à la période de questions est écoulé. Elle invite les deux personnes qui demandent la parole à être concises.

M. Lippé revient sur la question de la francisation dont il est beaucoup question actuellement. Il note qu'aux études supérieures à l'UdeM il y a des personnes qui ne sont pas francophones que l'on accommode. Elles se débrouillent en français, mais ne sont pas en mesure d'écrire un mémoire ou une thèse en français. Est-ce qu'on envisage des impacts collatéraux pour l'UdeM, à savoir que l'on aura moins de visas d'études de personnes qui ne sont pas francophones d'origine ? Est-ce qu'on va permettre aux étudiants non francophones de rédiger en anglais s'ils en font la demande ? Sait-on combien de personnes aux études supérieures sont non francophones ?

Le recteur rappelle que l'UdeM a une politique linguistique qui permet de créer des espaces pour les étudiants dont la maîtrise du français n'est pas encore à la hauteur de ce que souhaiteraient les interlocuteurs politiques. Dans la perspective de mesures plus sévères de contrôle de la langue française, il faudra qu'on démontre une volonté d'aider ces étudiants à maîtriser le français dans un délai raisonnable. Il faut démontrer que l'on est capable de participer à la francisation de ces étudiants ou à leur capacité de s'intégrer au Québec dans toute sa diversité.

Mme Hamzah exprime sa stupéfaction par rapport au commentaire de la présidente des délibérations à l'effet que ses commentaires n'étaient pas neutres. En lien avec la situation sécuritaire des étudiants et professeurs de l'UdeM, elle demande ce qui a été fait pour les trois étudiants évoqués. Notamment, est-ce que la direction a pris fait et cause pour eux ? Dans cette situation de catastrophes humaines, a-t-on envisagé la mise en place de cellules de crise à l'UdeM ou d'espaces de paroles comme elle l'avait suggéré dans un autre

contexte ? Pour ce qui est de la situation des professeurs, elle informe qu'elle doit accueillir en janvier, grâce au soutien du CÉRIUM, un universitaire juriste de l'Université Queens pour lequel elle organise un lancement de livre. Or, on lui a annoncé que ce ne serait pas possible d'assurer sa sécurité et, par conséquent, qu'il n'y aura pas de publicité parce que ce livre porte sur le droit international et la Palestine et qu'il faut une organisation très restreinte avec une liste d'invités triés sur le volet. Elle déplore que l'on en soit là, que l'UdeM ne puisse assurer la sécurité d'une activité scientifique comme celle-là, d'un professeur pour le lancement de son livre.

En réponse au premier commentaire de Mme Hamzah, la présidente des délibérations précise qu'elle ne faisait que lui rappeler les règles ainsi qu'aux autres personnes qui demandaient la parole.

Pour ce qui a trait à la question de la sécurité des étudiants, le secrétaire général précise qu'il ne commente pas les cas individuels, mais mentionne qu'un accompagnement, un soutien et une référence à de l'aide psychologique sont offerts par le Bureau du respect de la personne, tant aux étudiants qu'aux membres de la communauté universitaire en général. D'autre part, lorsque les cas sont documentés, des mesures disciplinaires peuvent s'appliquer aux personnes qui prononcent des propos racistes ou posent des gestes à connotation raciste.

Mme Hamzah précise qu'il s'agissait de prendre fait et cause, et en l'occurrence pour ces étudiants il s'agissait de comprendre pourquoi on met de l'avant la sécurité du campus devant celle des étudiants qui ont porté plainte à la police. Ceux-ci se sont retrouvés dans la situation où la sécurité du campus leur a demandé pourquoi ils avaient demandé la police alors que la situation tombait dans les prérogatives de la police. Elle a l'impression que, dans ce cas, l'Université ne s'est pas manifestée pour prendre fait et cause pour ses étudiants et a mis de l'avant le fait qu'elle ne souhaitait pas que cela s'ébruite.

Le secrétaire général répond que tous sont libres de communiquer avec la police et réitère qu'il ne commente pas les cas individuels.

M. Lewis signale que M. Bengio a reçu la médaille Herzberg et demande pourquoi cela n'a pas été mentionné par le recteur dans son rapport.

Le recteur répond que c'est parce que son rapport était particulièrement long, mais que cette information était dans ses notes, lesquelles seront transmises à l'Assemblée universitaire.

Mme Hamzah dit ne pas avoir eu de réponse par rapport à l'événement qu'elle organise au CÉRIUM et sur le fait qu'il ne serait pas possible d'assurer la sécurité.

Le recteur précise d'abord qu'il ne commente pas les cas particuliers, d'autant plus que c'est la première fois qu'il en entend parler. De son point de vue, les trois éléments qui relèvent de la responsabilité de l'Université sont que les universités servent de lieu de savoir, que les experts qui peuvent éclairer sur ces enjeux puissent s'exprimer, et que l'on demeure un espace critique ouvert à toutes les perspectives, incluant les conversations évoquées par

Mme Hamzah. De plus, comme l'Université est un espace de vie, on offre un soutien psychologique et autres aux personnes de la communauté dont la santé mentale ou la perception de sécurité est affectée par ces événements.

AU-0651-7 **ÉLECTION D'UNE MEMBRE AU COMITÉ DE NOMINATION**

2023-A0021-0651^e-793, 794

Le secrétaire général indique qu'une seule personne figure sur la liste de candidatures en vue de l'élection d'une membre au Comité de nomination, selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les membres ont également reçu la note biographique de la candidate. La personne suivante a accepté sa mise en candidature :

Audréanne Matte-Landry
Étudiante
Département de physique
Faculté des arts et des sciences

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de nomination :

- Mme Audréanne Matte-Landry, étudiante au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre du Comité de nomination, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2027, mais ne dépassant pas son mandat comme membre de l'Assemblée universitaire.

L'Assemblée convient de passer aux points 9.1 et 9.2.

AU-0651-8 **ÉLECTION D'UNE PROFESSEURE OU D'UN PROFESSEUR
À LA COMMISSION DES ÉTUDES**

2023-A0021-0647^e-795, 796

Ce point a été traité après le point 9.2.

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection, selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts, d'une professeure ou d'un professeur à la Commission des études. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats et candidates. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Marie-Alice Belle
Professeure titulaire
Département de linguistique et de traduction

Faculté des arts et des sciences
Shawn Collins
Professeur titulaire
Département de chimie
Faculté des arts et des sciences

Claudia Gagné
Vice-doyenne associée
Professeure de formation pratique agrégée
Département de mathématiques et de statistique
Faculté des arts et des sciences

Sylvie Hébert
Professeure titulaire
École d'orthophonie et d'audiologie
Faculté de médecine

Marie-Claude L'Homme
Professeure titulaire
Département de linguistique et de traduction
Faculté des arts et des sciences

L'Assemblée procède au scrutin. Au terme du deuxième tour, Mme Marie-Alice Belle est élue à la majorité absolue (34 voix en sa faveur sur 82 voix exprimées).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme à la Commission des études :

- Mme Marie-Alice Belle, professeure titulaire au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, comme membre professeure, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2027.

AU-0651-9 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA
NOMINATION DE MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**
2023-A0021-0651^e-797, 798

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2023-A0021-0651^e-797. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0651-9.1 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

le Comité de nomination recommande à l'Assemblée universitaire de nommer au Comité de l'ordre du jour :

- M. Alexandre Sauvé-Lacoursière, candidat à la maîtrise en physique à la Faculté des arts et des sciences et étudiant au DESS en éducation à la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2027, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0651-9.2 COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR LES LIBERTÉS UNIVERSITAIRES : DEUX ÉTUDIANTS.ES NOMMÉS RESPECTIVEMENT PAR LE FAÉCUM ET L'AGEEFEP

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

le Comité de nomination recommande à l'Assemblée universitaire de nommer au Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires, comme membres étudiants pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2025 :

- M. Enrique Colindres, étudiant à la Faculté de l'éducation permanente ;
- M. Louis Malenfant-Poulin, étudiant au premier cycle au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences.

AU-0651-9.3 COMITÉ DE CONSULTATION SUR LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU RECTEUR : RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES

Le recteur se retire de la salle pour ce point.

M. Fallu désire savoir si l'on peut demander qu'une autre personne candidate remplace une des deux candidatures recommandées par le Comité de nomination, ou s'il faut plutôt demander d'ajouter une candidature.

Le secrétaire général indique qu'il faut demander d'ajouter une personne, auquel cas il y aura un scrutin.

M. Zou demande de soumettre une nouvelle candidature, soit la candidature d'Audrey Laplante, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, en soulignant l'intérêt de sa candidature.

La présidente des délibérations signale que les membres ont reçu les notes biographiques soumises par les personnes candidates et qu'il n'est pas dans la pratique de souligner l'intérêt d'une candidature, le cas échéant, elle devra par équité passer la parole aux deux autres personnes recommandées par le Comité de nomination, soit Mme Guay et M. Sauvé-Lacoursière.

M. Zou dit ne pas avoir d'objection à ce que les autres personnes candidates s'expriment. Deuxièmement, il se souvient d'une séance antérieure où un collègue avait utilisé son droit de parole pour faire une telle présentation.

Le secrétaire général indique que le règlement de régie interne permet de faire état brièvement des arguments en faveur d'une candidature.

La proposition est appuyée.

M. Zou fait état des arguments en faveur de la candidature de la professeure Laplante, soulignant son engagement envers l'Université, sa collégialité et son dévouement envers les étudiants.

M. Lewis rappelle que l'on avait mis fin à cette pratique il y a quelques années parce que des personnes candidates pouvaient ne pas être présentes pour présenter leur candidature. Par ailleurs, il demande pourquoi il y a un vote pour nommer un étudiant, car à sa connaissance, ce sont les associations étudiantes qui nomment les étudiants aux comités.

Le secrétaire général explique que, pour ce comité, les principes de composition ne prévoient pas des postes réservés aux étudiants ou à d'autres catégories de membres. Sur la procédure, il y a eu un amendement au règlement de régie interne de l'Assemblée (article 24 d) il y a quelques années, qui prévoit que lorsque le Comité de nomination fait une recommandation, les membres ont la possibilité de proposer une candidature qui n'a pas été retenue par le Comité, avec le loisir d'expliquer pourquoi, mais aussi avec un droit de réplique du président du Comité de nomination pour expliquer les motivations du Comité pour recommander les personnes.

M. Courchesne explique que le Comité a pris connaissance des membres déjà nommés à ce Comité, soit la professeure Boisjoly, un membre du Conseil de l'Université et le chancelier de l'Université. Le Comité s'est questionné à savoir si des groupes à l'Université n'étaient pas représentés, compte tenu des trois personnes déjà nommées, et s'il y avait des candidatures de personnes de ces groupes, ce qui était le cas avec une candidature étudiante et une chargée de cours. Le Comité a jugé important que tous les groupes soient représentés, d'où sa recommandation.

Mme Guay informe d'un problème technique avec l'ordinateur qui fait qu'elle n'a pas accès au bulletin de vote ; elle demande que l'on compte son vote, même si elle ne peut pas l'exprimer numériquement.

M. Sauvé-Lacoursière demande des précisions sur la procédure.

La présidente confirme que l'on n'a pas donné de tours de parole aux personnes candidates, et que la justification qui a été donnée par le président du Comité de nomination était la représentativité de l'ensemble des membres du Comité de consultation sur le renouvellement du mandat du recteur.

L'Assemblée procède au vote pour l'élection du premier membre parmi les trois personnes candidates, soit Françoise Guay, Audrey Laplante et Alecsandre Sauvé-Lacoursière, et élit Mme Audrey Laplante à la majorité (30 voix en sa faveur sur 78 voix exprimées).

L'Assemblée procède au vote pour l'élection du deuxième membre et élit Alecsandre Sauvé-Lacoursière à la majorité (46 voix en sa faveur sur 76 voix exprimées).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil la nomination de Mme Audrey Laplante, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, et de M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière, candidat à la maîtrise en physique à la Faculté des arts et des sciences et étudiant au DESS en éducation à la Faculté des sciences de l'éducation, comme membres du Comité de consultation sur le renouvellement du mandat du recteur.

AU-0651-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 4 décembre 2023, à 14 heures.

AU-0651-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 17 heures.